

Procès-verbal du Comité syndical du 10 février 2021

L'an 2021, le mercredi 10 février à 9 heures 30, les délégués du Comité syndical, dûment convoqués par le Président, M. Patrick BARNIER, le 14 janvier 2021, se sont réunis à l'hôtel du département, place Marcel Plaisant, à BOURGES, sous la présidence de M. Patrick BARNIER qui a fait procéder à l'appel.

Étaient présents :

M. Patrick BARNIER, M^{me} Bernadette COURIVAUD, M^{me} Ghislaine DE BENGY - PUYVALLEE, M. Daniel FOURRE délégués du Département du Cher.

M. Dominique ROULLET, délégué de la Région Centre - Val de Loire.

M^{me} Régine AUDRY, déléguée de la CDC Pays Fort - Sancerrois - Val de Loire ; M. Philippe AUZON, délégué de la CDC Cœur de France ; M. Dominique CHAMPAGNE, délégué de la CDC Arnon Boischaut Cher ; M^{me} Nathalie DE BARTILLAT, déléguée de la CDC Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois (à partir du rapport n°2) ; M. Yves DEBONO, délégué de la CDC Berry Loire Vauvise ; M. Etienne DURAND, délégué suppléant de la CDC Le Dunois ; M. Frédéric DURANT, délégué de la CDC Berry Grand Sud ; M. Gilles GONTHIER, délégué de la CDC Fercher - Pays Florentais ; M. François GRESSET, délégué de la CDC Sauldre et Sologne ; M^{me} Amanda GRIMONT, déléguée de la CDC Vierzon Sologne Berry ; M. Pierre GROSJEAN, délégué de la CDC La Septaine ; M. Filipe MAIA, délégué de la CDC Cœur de Berry ; M. Sébastien PERAS, délégué de la CDC Pays de Néronde et M. André TEYSSANDIER, délégué de la CDC Pays Fort - Sancerrois - Val de Loire.

Étaient excusés et avaient donné un pouvoir :

M. Fabrice CHOLLET, délégué de la CDC Terres du Haut Berry, avait donné pouvoir à M. Daniel FOURRE.

M. Pierre GUIBLIN, délégué de la CDC Trois Provinces, avait donné pouvoir à M^{me} Bernadette COURIVAUD.

M^{me} Annie LALLIER déléguée du Département du Cher, avait donné pouvoir à M. Daniel FOURRE.

M^{me} Michelle RIVET, déléguée de la Région Centre - Val de Loire, avait donné pouvoir à M. Dominique ROULLET.

M. Emmanuel RIOTTE, délégué du Département du Cher, avait donné pouvoir à M^{me} Ghislaine DE BENGY - PUYVALLEE.



Étaient absents ou excusés :

M. Fabien CHAUSSE, délégué de la CDC Terres du Haut Berry.

M. Louis COSYNS, délégué de la Région Centre – Val de Loire.

M. Roger DAGHER, délégué de la CDC Cœur de France.

Mme Delphine PIETU, déléguée du Conseil départemental du Cher.

M^{me} Marie-Pierre RICHER, déléguée du Département du Cher

Mme Agnès SINSOULIER-BIGOT, déléguée de la Région Centre – Val de Loire.

Le quorum étant atteint, M. Patrick BARNIER remercie les membres présents et ouvre la séance en désignant, avec l'accord de l'ensemble des délégués présents, M. Gilles GONTHIER comme secrétaire de séance.

Rapport n°1 : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 16 décembre 2020

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°1.

Le Comité syndical approuve le procès-verbal du Comité syndical du 16 décembre 2020 à l'unanimité.

Rapport n°2 : Approbation du compte de gestion 2020

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°2.

M^{me} Nathalie DE BARTILLAT entre dans la salle à 10h01

Le Comité syndical approuve le compte de gestion 2020 à l'unanimité.

Rapport n°3 : Approbation du compte administratif 2020

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°3 en précisant que le nombre d'abonné fibre sur le réseau public a été multiplié par 4 en un an avec 14 000 clients fin 2020 sur le périmètre Cher et Indre.

Il reste 2 relais radio à monter en débit en début d'année 2021 dans le Cher.

Ainsi, d'un point de vue global, l'année 2020 a été relativement bonne et les déploiements de la fibre optique peu ralentis par la crise sanitaire de sorte que les objectifs de déploiement ne devraient pas être remis en cause.

M. Pascal BOURDILLON explique que concernant le budget de fonctionnement, la réalisation des dépenses avoisine les 78%. Ce qui n'est pas réalisé est lié aux écarts sur les flux de la DSP (redevance reçue et reversée à l'Indre et les charges d'Orange). Le réel est inférieur à ce qui était budgétisé. De même, la communication ayant été impactée par la crise sanitaire, beaucoup moins d'actions ont été effectuées contrairement à ce qui était prévu. Du côté des recettes de fonctionnement, le taux est de 112% du fait que les remboursements de charge d'Orange ont été plus élevés que prévu. Concernant le budget d'investissement, Berry Numérique a consommé 1/3 de l'excédent cumulé des années précédentes. Il faut noter toutefois que Berry Numérique n'a pas encore perçu les fonds européens du FEDER et FEADER en raison d'un retard d'instruction des dossiers par la Région Centre – Val de Loire.

Afin de procéder au vote, M. Patrick BARNIER laisse la présidence à M. Daniel FOURRE et quitte la salle à 10h04.

M. Daniel FOURRE rappelle que Berry Numérique termine son exercice 2020 avec un solde positif de 6,16M € d'investissement et 3,03M € de fonctionnement.

Le Comité syndical approuve le compte administratif 2020 à l'unanimité.

M. Patrick BARNIER rentre dans la salle à 10h06 et remercie les membres du Comité syndical pour leur confiance.

Rapport n°4 : Budget primitif 2021

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°4 en rappelant que l'année 2021 est une année charnière pour Berry Numérique car elle marque la poursuite voire l'accélération du déploiement de la phase 1. Tous les marchés de travaux sont pleinement actifs avec pour objectif de construire 22 000 nouvelles prises d'ici fin 2021. Par ailleurs, si le Comité syndical le valide, cette année 2021 marque également le lancement de la DSP pour la phase 2 afin d'atteindre le 100% FTTH.

Globalement, les évolutions sont très positives aussi bien au niveau national que local. Au niveau national, il y a environ 14 millions de foyers abonnés à la fibre soit 45% des accès Internet en France. Le mouvement est fort. Sur le réseau de la phase 1, Berry Fibre Optique comptabilise environ 15 000 clients actifs dont 10 000 dans le Cher.

Au niveau budgétaire, la plus grosse partie des dépenses est liée à la DSP phase 1 avec un budget en augmentation. On reprend les excédents au niveau fonctionnement et investissement. La phase 2 quant à elle aura un début d'impact sur le budget de Berry Numérique dès 2021.

M. Pierre GROSJEAN rappelle que les chiffres sont particulièrement conséquents.

M. Daniel FOURRE se félicite que les 56M€ de la phase 2 soient financés sans participation des Communautés de communes ni du Conseil départemental du Cher, ce qui est à souligner. Les contributions des Communautés de communes de la phase 1 ne seront pas à renouveler pour la phase 2. L'État, la Région Centre – Val de Loire,

l'emprunt de Berry Numérique et l'Europe financeront la phase 2 des déploiements. C'est une bonne nouvelle pour les communes du Cher.

Le Comité syndical approuve le budget primitif 2021 à l'unanimité.

Rapport n°5 : Attribution d'une délégation de service public relative à la conception, à l'établissement, à la maintenance et à l'exploitation de la phase 2 du réseau très haut débit de l'Indre et du Cher

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°5.

M. Pascal BOURDILLON explique qu'à l'issue de la procédure, 4 candidats ont déposé une offre : Altitude, Axione, SFR et TDF. Orange n'a pas souhaité répondre. Les deux meilleurs candidats suite à la remise des offres finales sont : Altitude et Axione.

Les offres rendues sont deux très bonnes offres. Axione fini devant en raison de la valeur technique de l'offre. La note s'explique par une forte présence locale et une organisation sur la maintenance locale avec moins de sous-traitance. La facilité de reprise du réseau de la phase 1 est également un point positif.

Au niveau financier, les deux offres sont proches et agressives. Au final, il est proposé de retenir l'offre du groupement d'Axione / Vauban infrastructures.

Le cahier des charges fait une distinction sur environ 1 500 bâtiments, ceux qui sont le plus loin des bourgs et isolés. Cela représente environ 15 000€ par raccordement. Ils sont inscrits dans le contrat sans surcoût pour Berry Numérique ou le client final. Il y a toutefois un délai de 6 mois accordé au délégataire pour faire le raccordement suite à une demande contrairement aux autres bâtiments non isolés (raccordement de 1 mois en moyenne).

Pour les grandes propriétés éloignées de la rue, une prise en charge n'est pas prévue, ces raccordements longs en domaine privé nécessiteront un paiement partiel par le propriétaire.

En outre, tous les services sont concernés par le réseau public : entreprises, particuliers, feux de signalisation, vidéoprotection, etc.

Le planning est contractuel. Pour faire ce planning, plusieurs critères ont été pris en compte : le niveau moyen de mauvais débit par zone technique, le linéaire de réseau à construire et le nombre de prises commercialisables.

M. Patrick BARNIER rappelle qu'il faut être conscient que l'aménagement phase 1 avait été discuté dans chaque Communauté de communes pour optimiser le projet, ce qui ne sera pas le cas avec la phase 2.

La DSP phase 2 a pour objectif d'aller au 100% fibre partout entre 2022 et 2025, ce qui est une période très courte. Sur l'ensemble du réseau, en moins de 10 ans, on aura réussi à faire 100% de fibre. Le concessionnaire a lui aussi un financement, il cherche aussi la façon d'optimiser son projet industriel dans le cadre fixé. C'est la raison pour

laquelle les plannings ne pourront pas faire l'objet d'une concertation avec les Communautés de communes.

M. François GRESSET demande comment les Communautés de communes peuvent se positionner sur le planning de déploiement de la phase 2.

M. Pascal BOURDILLON précise que toutes les Communautés de communes sont déjà positionnées sur le planning qui est fixé contractuellement.

M^{me} Régine AUDRY intervient concernant la Communauté de communes du Pays Fort - Sancerrois – Val de Loire qui compte 8 communes non prévues en déploiement lors de la phase 1. Un collectif Avenir Ruralité l'a saisi, malgré une réunion publique effectuée en 2019.

M. Patrick BARNIER explique que les communes seront traitées de manière répartie dans le temps. La complétude se finira en 2025. Il sera nécessaire de faire des réunions avec toutes les Communautés de communes pour expliquer dans le détail comment cela se passe. Berry Numérique sera présent pour aider les Communautés de communes dans cette communication. Jusqu'à ce que la situation soit annoncées, le doute est normal chez les administrés. Il est bien de faire savoir ce qui se passe car c'est l'ambition de tout un territoire. Le Cher est loin d'être en retard, il se positionne dans le premier tiers des déploiements de la fibre en France.

Dans l'agglomération de Bourges, toutes les communes n'ont pas la fibre optique. Même dans Bourges, des quartiers ont des débits très mauvais.

Concernant les financements, l'État s'est engagé sur un montant de 16M € via le FSN. Il y a une volonté de l'État d'inscrire l'effort financier dans les contrats de plan État - Région. L'État accepte de financer mais demande que les Régions l'accompagne, ce qui implique l'Europe par le truchement de la Région.

La Région Centre – Val de Loire est prête à financer environ 7 M€ pour la phase 2 et soutenir des financements de l'Europe pouvant aller jusqu'à 13 M€. Il y a toujours des incertitudes sur l'aboutissement de ces financements de l'Europe mais la Région Centre – Val de Loire s'engage à assurer la globalité du financement au cas où l'Europe serait défailante.

Berry Numérique peut équilibrer son opération avec un emprunt de 21 M€. Cela est possible grâce aux redevances fixes et variables relatives au réseau de la phase 1. Il y a une part de risque mais compte tenu de la contribution de l'État et de la Région Centre – Val de Loire, Berry Numérique peut s'engager. Finalement, les deux départements (Cher et Indre) n'ayant pas pu aller au 100% lors de la phase 1, il n'y a pas de double peine avec une obligation de remettre de l'argent notamment pour les Communautés de communes et le Conseil départemental du Cher.

M. Dominique ROULLET précise que la Région Centre – Val de Loire s'est engagée pour suppléer en cas de défaillance de l'Europe. Il y a eu des discussions respectueuses avec Berry Numérique et le RIP36. L'Indre et le Cher sont des départements ruraux, il faut leur offrir les mêmes chances que les autres départements de la Région Centre – Val de Loire. Un gros travail a été fait pour rattraper le retard. La Région Centre – Val de Loire a montré qu'elle souhaite être solidaire avec les départements de l'Indre et Cher. Il y a des territoires mieux dotés et les opérateurs sont allés là où il y avait de l'argent à se faire.

Les financements mis sur le déploiement de la fibre optique n'ont pas pu être mis ailleurs. Le fait que les Communautés de communes notamment ne soient pas amenées à contribuer de nouveau est une bonne chose. Des discussions sur le lissage des paiements ont été menées en amont afin d'aboutir à un accord via une convention de financement.

Le déploiement de la fibre optique n'emportera pas réellement un avantage pour les départements ruraux mais leur permettra surtout de rester à niveau. Son absence serait dramatique pour les territoires en retard.

M. Patrick BARNIER précise que dans la convention soumise à approbation du Comité syndical, la Région Centre – Val de Loire a demandé à ce que le financement soit étalé, avec des financements entre 2022 et 2027. Berry Numérique trouvera la solution financière en matière d'emprunt.

M^{me} Bernadette COURIVAUD quitte la salle à 11h20 et rentre à 11h28.

M. Pierre GROSJEAN demande si les Communautés de communes vont recevoir de la documentation afin d'offrir une approche pédagogique aux administrés, notamment en raison de la médiatisation du télétravail et des services actuellement mis en avant.

M. Patrick BARNIER indique qu'il sera communiqué un dossier de presse. En ce qui concerne les plannings de déploiement de la phase 2, il faut communiquer avec toutes les explications.

M. Daniel FOURRE rappelle qu'il y a eu trop d'attente et de déception. Un message simple serait de dire qu'il y aura 100% du Cher fibré d'ici fin 2025. Il n'aura fallu que 10 ans pour fibrer à 100% le département, c'est remarquable.

M. Pascal BOURDILLON indique que Berry Numérique pourra venir présenter les cartes de déploiement dans chaque Communauté de communes à partir du mois de mars car le contrat sera signé le 23 février 2021.

M. Dominique ROULLET explique qu'il est préférable de communiquer avec prudence et pédagogie notamment en raison des risques de retard dans les travaux. En fonction de la localisation des concitoyens, cela ne sera pas la même chose. Par exemple, celui qui a une grande propriété n'assumera pas le même coût.

M. Pascal BOURDILLON répond que la seule difficulté porte sur les très grandes propriétés privées. Dans ce genre de situation, soit il s'agit d'agriculteurs qui font une tranchée avec leur matériel, ce qui ne leur coûte presque rien soit ce sont des grands propriétaires qui ont les moyens de s'offrir les travaux en domaine privé.

M. Pierre GROSJEAN indique que dans les zones déjà fibrées, des opérateurs nationaux ne raccordent pas alors que le réseau est disponible. Toutefois, les communes ont une très bonne écoute de la part du Directeur de Berry Fibre Optique.

M. Patrick BARNIER explique que les raccordements ne sont pas toujours faciles en zone AMII comme en zone publique. Berry Numérique a récemment adressé un courrier à l'ARCEP pour expliquer qu'Orange est défaillant sur plusieurs niveaux.

M. Pascal BOURDILLON complète en expliquant qu'il y a de réelles difficultés avec les 4 opérateurs nationaux sur leur mécanique de sous-traitance. Dès la moindre difficulté,

leurs raccordeurs abandonnent le raccordement en accusant le réseau public d'être mal construit.

Le Comité syndical approuve l'attribution de délégation de service public relative à la conception, à l'établissement, à la maintenance et à l'exploitation de la phase 2 du réseau très haut débit de l'Indre et du Cher à l'unanimité.

Rapport n°6 : Avenant n°1 à la convention de groupement d'autorités concédantes avec le RIP 36

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°6.

Le Comité syndical approuve l'avenant n°1 à la convention de groupement d'autorités concédantes avec le RIP 36 à l'unanimité.

Rapport n°7 : Convention de financement avec la Région Centre – Val de Loire pour la DSP phase 2

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°7.

Le Comité syndical approuve la Convention de financement avec la Région Centre – Val de Loire pour la DSP phase 2 à l'unanimité.

Rapport n°8 : Validation du dépôt de dossier FSN

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°8

Le Comité syndical approuve la validation du dépôt de dossier FSN à l'unanimité.

Rapport n°9 : Avenant n°3 à la convention de financement avec la Communauté de communes Vierzon Sologne Berry

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°9.

Le Comité syndical approuve l'avenant n°3 à la convention de financement avec la Communauté de communes Vierzon Sologne Berry à l'unanimité.

Rapport n°10 : Modification des statuts de Berry Numérique

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°10.

Le Comité syndical approuve la modification des statuts de Berry Numérique à l'unanimité.

Rapport n°11 : Création d'emplois saisonniers pour une action de communication sur le Printemps de Bourges

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°11.

Le Comité syndical approuve la création d'emplois saisonniers pour une action de communication sur le Printemps de Bourges à l'unanimité.

Rapport n°12 : Mise à jour des prestations sociales

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°12.


Le Comité syndical approuve la mise à jour des prestations sociales à l'unanimité.

À l'issue du dernier rapport et après avoir précisé que l'ensemble des rapports a été vu, M. Patrick BARNIER remercie l'ensemble des participants.

M. Patrick BARNIER informe les délégués que la prochaine CAO se tiendra le jeudi 18 mars 2021 à 11h30, les prochains Bureaux se tiendront le jeudi 18 mars 2021 à 11h45 et le mardi 18 mai 2021 à 11h30 et le prochain Comité syndical se tiendra le mardi 25 mai 2021 à 9h30.

La séance est levée à 11 heures 51.

Gilles GONTHIER
SECRÉTAIRE DE SÉANCE



Patrick BARNIER
PRÉSIDENT DE
BERRY NUMÉRIQUE

